

Lettre de Roux, représentant en mission dans le département des Ardennes, qui envoie plusieurs exemplaires des proclamations qu'il a faites pour faire cesser les défiances et les fausses erreurs qui divisent les citoyens de ce département, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Louis Félix Roux

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Roux Louis Félix. Lettre de Roux, représentant en mission dans le département des Ardennes, qui envoie plusieurs exemplaires des proclamations qu'il a faites pour faire cesser les défiances et les fausses erreurs qui divisent les citoyens de ce département, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 160-161;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29042\\_t1\\_0160\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29042_t1_0160_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

# Séance du 16 Germinal An II

(Samedi 5 Avril 1794)

## Présidence de TALLIEN

Un membre fait lecture de la correspondance.

2

### I

Bouret, représentant du peuple dans les départemens de la Manche et du Calvados, écrit à la Convention, et lui fait part des sentimens républicains dont sont animés les citoyens de la commune de Vire; leur société populaire a fait des dons patriotiques très importans (1).

[Vire, 7 germ. II] (2).

« Je t'ai fait part, le 1<sup>er</sup> du courant, Citoyen président, des sentimens républicains dont sont animés les citoyens de la commune de Vire. Je t'ai annoncé que leur Société populaire avoit [donné] à la République un cavalier jacobin armé et équipé de pied en cap. Je t'ai dit que les dons pleuvaient en abondance sur l'autel de la patrie. Je m'empresse aujourd'hui de t'en envoyer la note et de te prévenir que j'ai fait déposer le tout au directoire du district pour pouvoir le faire distribuer à nos braves frères d'armes, quand le besoin de l'armée le requerra. S. et F. »

BOURET.

[Etat des dons] (3).

Chemises : 2 416, draps : 232, serviettes : 13, paires de souliers : 40, assignats : 800 liv., un matelas, un traversin, couvertures : 3, paires de bas : 11, paires de guêtres : 6, bonnets de laine : 2, cols : 12, mouchoirs : 2, habits uniformes : 2, un habit de drap, une veste et culotte uniforme, 2 sacs de peau : un porte-manteau, laine : une livre et demi, chanvre : une livre, trois tasses et un petit plat d'argent. En outre plusieurs morceaux de toile neuve, un petit paquet de charpie et de vieux linge pour en faire.

Les receveurs des dons civiques de la Sté popul. : DUCHESNE, M. BLANDIN.

P.c.c. : BOURET.

Roux, représentant du peuple dans le département des Ardennes, envoie à la Convention plusieurs exemplaires des proclamations qu'il a faites, pour faire cesser les défiances et les fausses erreurs qui divisoient les citoyens de ce département (1).

[Sedan, 14 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Après avoir fait mettre en état d'arrestation les hommes affidés des conspirateurs que le glaive des lois a frappés à Paris; après avoir épuré et renouvelé toutes les autorités constituées de la commune de Sedan et rappelé dans son sein des hommes évidemment victimes de la haine des intrigants qui redoutoient leur vigilance et leurs lumières, j'ai cru, pour faire cesser les défiances et les fausses terreurs qui divisoient les citoyens de ce département, faire la proclamation dont je vous envoie des exemplaires. Je m'empresse d'informer la Convention que le général Charbonnier ayant désiré d'employer 500 hommes de la garde nationale de Sedan pour une expédition qu'il a faite hier sur sa ligne, c'étoit à qui s'empresseroit de voler à l'ordre de ce général au lieu où l'on espéroit terrasser l'ennemi; et ils eussent eu la satisfaction de l'exterminer si, fuyant lâchement dans les bois, il ne se fut brusquement dérobé à leur vue.

La justice et la probité sont ici à l'ordre du jour. *Vive la République.* »

ROUX.

### PROCLAMATION

au nom du peuple français  
Liberté, Egalité, Fraternité, Justice et probité

« Citoyens,

Les grands évènements qui viennent de se passer à Paris, ont enfin mis la justice et la

(1) P.V., XXXV, 1. B<sup>in</sup>, 18 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) AF<sub>II</sub> 153, pll. 1335, p. 10-11; *Débats*, n° 566, p. 318; *J. Sablier*, n° 1240; *Audit. nat.*, n° 560; B<sup>in</sup>, 17 germ Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes*, XII, 371; *Batave*, n° 415; *J. Perlet*, n° 561; *C. Eg.*, n° 596, p. 43; *Rép.*, n° 107, p. 427; *M.U.*, XXXVIII, p. 301.

(2) C 297, pl. 1022, p. 8. Rien dans AULARD.  
(3) C 297, pl. 1022, p. 9. Note de la main de Bouret, sur un feuillet de papier séparé : « Le C. de Correspondance est invité à ne pas oublier de faire insérer dans le Bulletin l'offrande ci-jointe ».

probité à l'ordre de tous les jours, selon les propres expressions du Comité de salut public.

Une nouvelle victoire vient d'être remportée par le Peuple français dans la découverte de la grande conspiration des Hébert, Vincent, Ronsin et autre scélérats dont le glaive des loix a fait justice. Elle assure pour jamais notre liberté, et prouve invinciblement aux despotes coalisés, que les Français punissent également les partisans de toutes les tyrannies, sous quelque forme qu'ils veuillent établir leur système impie.

Ils n'étaient pas les seuls qui en voulaient à votre liberté, ces monstres qui, sous la masque du plus ardent patriotisme, voulaient livrer vos frères de Paris aux fers des assassins, pour vous conduire plus sûrement sous le joug odieux d'un nouveau despote. Déjà des hommes pervers, qui s'étaient associés à leur parti, mettaient tout en œuvre dans plusieurs départemens, pour énerver le courage du peuple, et, à force d'oppression, lui faire désirer un libérateur qui eut bientôt été son tyran. Calomnier le Peuple en masse, avilir toutes les Autorités constituées, la Convention nationale elle-même dans ses membres envoyés dans les départemens; enchaîner la liberté des opinions dans les Sociétés populaires; établir entre elles des *Commissariats fédératifs*; mettre à l'ordre du jour la terreur qui n'est prospère qu'à ceux qui comptent pour rien le respect qui est dû aux propriétés; lier entr'eux un plan profond d'intrigues, dont le but était de paralyser l'action du Gouvernement révolutionnaire, d'aliéner l'esprit des paisibles habitans des campagnes, contre leurs frères que le commerce et les arts réunissent dans les cités...

Tels sont, citoyens, les moyens perfides employés depuis quelque temps par ces faux patriotes, plus dangereux que les aristocrates et les modérés, parce qu'ayant pour eux le masque de la vertu. On était moins tenté de les soupçonner, on servait même leurs desseins perfides, en déclarant une guerre implacable à l'aristocratie, au modérantisme et à tous les vrais ennemis de la chose publique.

Citoyens des Ardennes, trop longtemps victimes de l'oppression, trop longtemps confondus, par des vils déclamateurs, avec les ennemis de la Patrie, que vous savez si bien combattre, ne venez-vous pas vous-mêmes d'en faire la funeste expérience? Quelle cause a pu faire cesser entre vous ces relations commerciales qui alimentaient les cités de ce département, et vous procuraient en échange le produit des arts et de l'industrie qui les rendaient naguère si florissantes?

Je le sais, Citoyens, l'arme effrayante du pouvoir arbitraire confiée à des mains étrangères, vous a fait souvent frémir à leur approche. Accoutumés à être régis par les lois dont vous aviez confié le soin de vous instruire à des magistrats dignes de votre confiance, vous n'avez pu vous accoutumer aux ordres qu'un despotisme étranger dictait depuis quelque temps dans vos murs. La confusion des pouvoirs civils et militaires, de la force qui commande avec celle qui exécute, vous faisait préférer le silence des paisibles retraites des champs, aux relations bruyantes des Cités couvertes du crêpe lugubre d'une terreur que ne dirigeait pas la justice...

Eh bien! Citoyens des Ardennes, vous que la bravoure unit dans les combats, que l'amour de la Patrie distingua toujours, dont l'industrie est plus que jamais précieuse à la République, puisqu'elle a pour objet d'armer et vêtir nos braves défenseurs; sachez qu'ils ne sont plus en possession de vous diviser ces étrangers qui avaient juré votre perte. Un coup de vent, parti de la Montagne, a suffi pour briser ces cèdres orgueilleux, l'arbitraire est banni de vos contrées; la justice et la probité y sont à l'ordre du jour.

Hâtez-vous donc de jouir des bienfaits du Gouvernement révolutionnaire; accourez dans vos antiques cités; venez comme autrefois approvisionner leurs marchés, et rétablir entr'eux et vous ces relations commerciales qui vivifient les contrées les plus fertiles. Les magistrats du Peuple vous garantissent le respect qui est dû à vos propriétés, et vos frères des Cités vous prouveront dans toutes les occasions qu'on a pu les calomnier, mais qu'ils ne cesseront jamais de vous traiter en frères.

Sedan, 12 germinal l'an 2<sup>e</sup> de l'ère républicaine.

Le Représentant du peuple dans le département des Ardennes,

Roux.

*Nota.* — La présente adresse sera lue et affichée dans toutes les communes de ce département, sous la responsabilité des agents desdites communes, qui en informeront l'Agent national de leur district (1).

### 3

**André Dumont, représentant du peuple dans les départemens de la Somme et de l'Oïse, écrit qu'il poursuit avec vigueur tous les traîtres, et qu'on a appris la mort des chefs des conjurés, avec la plus grande joie (2).**

[*Chaumont, 13 germ. II*] (3).

« Citoyens collègues,

La mort des chefs des conjurés fut apprise partout avec la plus grande joie; on étoit seulement étonné de voir l'aristocratie sembler vouloir relever sa tête hideuse; peu après je reconnus que le motif de satisfaction des ennemis de la République étoit l'espoir d'appliquer à tous les vrais républicains l'horreur de la conjuration des traîtres Hébert, Vincent, etc., etc., alors je résolus de déjouer encore cette nouvelle manœuvre et je parcourus de suite les districts de Breteuil, Beauvais et Chaumont. Partout, je trouvais la preuve de l'existence du complot et partout après avoir ouvert les yeux des citoyens, je les trouvais amis de la Révolution. Après avoir parlé au peuple je reçus son serment de poursuivre les intrigants. Le langage de la vérité, celui de la justice et des vertus sont goûtés par tous les Français; com-

(1) Imprimé à Sedan, chez Ch. Morin.

(2) P.V., XXXV, 1. *J. Perlet*, n° 561; *C. Eg.*, n° 596, p. 43; *Batave*, n° 416; *J. Sablier*, n° 1240.

(3) AF<sup>II</sup> 163, pl. 1335, p. 3. B<sup>II</sup>, 16 germ.; *Débats*, n° 564, p. 287. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...* XII, 354.